

Liberté
Égalité
FraternitéPôle PPI / Mission contractualisations
Affaire suivie par M. Arnaud Bernard
Chargé de mission contractualisations, infrastructures, mobilités
03.80.44.68.41 / arnaud.bernard@bfc.gouv.frSecrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Dijon, le 23 JUIN 2025

Monsieur le Ministre,

En application de la circulaire du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 16 juillet 2020, vous avez transmis à la rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, chancelière des universités, un dossier pour le projet de construction d'un restaurant universitaire sur le Campus Montmuzard de Dijon.

Cette opération est identifiée au contrat « Territoire En Action 2022-2028 » entre le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Métropole dont un des objectifs territoriaux porte sur la vie étudiante et particulièrement la nécessité d'une offre complémentaire de restauration sur le site du Campus de Dijon, au regard de la saturation des sites actuels.

Le montant de l'opération (toutes dépenses confondues) est de 8 100 000€ TTC (6 786 833,33 € HT). L'opération pouvant bénéficier du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), le plan de financement porte sur un montant de 6 786 833,33 + 20 853,11€ (reste à charge TVA) soit 6 807 686,44 €.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Financeurs	Montants initiaux	Sources de financement
CNOUS	2 239 655,00 €	Financement national CNOUS
Conseil régional	2 273 859,17 €	Contrat «Territoire en Action - 2022-2028
Dijon Métropole	2 294 442,27 €	Contrat «Territoire en Action - 2022-2028
Total	6 807 956,44 €	

La rectrice de région académique a donné un avis favorable au dossier d'expertise, en date du 19 juin 2025, lequel vaut Programme Technique de Construction (cf. pj.) au sens du Code de l'Éducation.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je donne mon agrément à ce projet et valide le principe de transférer la maîtrise d'ouvrage de l'État à Dijon Métropole. Dans ces conditions, je vous invite à me proposer après validation de votre conseil métropolitain, le projet de convention de maîtrise d'ouvrage en application de l'article L211-7 du Code de l'Éducation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de toute ma considération.

Monsieur François REBSAMENMinistre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation,
Président de Dijon Métropole
40 avenue du Drapeau
CS 17510
21 075 Dijon Cedex

Le préfet de région

Paul MOURIER

Copie à :Madame la rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté
Madame la présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-ComtéPréfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté
53 rue de la Préfecture - 21041 DIJON cedex
tél : 03 80 44 64 00 mail : sgar-courrier@bfc.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>